

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
**Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative**

### Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

### 1. Intitulé du projet

Centre de transit et regroupement de déchets non dangereux et dangereux et de traitement de déchets non dangereux.

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Les Recycleurs Bretons

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Pierre ROLLAND, PDG

RCS / SIRET

4 4 4 | 8 9 4 | 7 3 7 | 0 0 0 5 5

Forme juridique

SASU

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

| N° de catégorie et sous catégorie  | Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie<br>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))   |
|--|--|
| 1. Installations classées pour la protection de l'environnement                                | Classement ICPE du site :  |
| a) Autres installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation | 2710-1-a Autorisation ; 2718-1 Autorisation ; 2791-1 Autorisation ; 2710-2-a Enregistrement ; 2712-3-a-b Enregistrement ; 2714-1 Enregistrement ; 2713-2 Déclaration ; 2716-2 Déclaration avec Contrôle ; 2719 Déclaration ; 1435-2 Déclaration contrôlée<br>Le site ne relève pas des installations visées aux articles L.515-32 (SEVESO) et L.515-28 (IED) du Code de l'environnement. Régime de la déclaration rubrique 2.1.5.0 IOTA. |

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La demande d'examen au cas par cas concerne le réaménagement et la réorganisation d'un site de transit/regroupement de déchets. En effet, ce site situé sur la commune de Caudan, est encadré par un arrêté préfectoral adressé à la société DETRIVALOR en date du 28/08/2000 pour le regroupement, tri et pré-traitement de déchets du BTP avec recyclage d'inertes.

La société Les Recycleurs Bretons a racheté ce site le 30/08/2010 et souhaite y développer de nouvelles activités et réorganiser les activités existantes. Parmi les nouvelles activités :

- Transit, démontage et découpage des bateaux de plaisance hors d'usage
- Entreposage des déchets de catastrophes naturelles ou pollutions accidentelles le cas échéant
- Regroupement de déchets issus du nettoyage/curage des séparateurs et cuves d'hydrocarbures
- Pré-traitement de déchets de bois par broyage

Les activités de regroupement et tri de déchets dangereux et non dangereux cités à l'article 1.3.1 de l'arrêté du 28/08/2000 sont conservées.

L'activité de concassage des déchets minéraux est abandonnée.

Un plan du site est proposée en annexe à la présente demande.

La réorganisation de ces activités a nécessité des travaux de terrassement et de réfection des surfaces exploitées.

## 4.2 Objectifs du projet

La présente demande d'examen au cas par cas s'inscrit dans le cadre de la régularisation administrative des activités du site par rapport aux activités dans la situation décrite à l'arrêté du 28/08/2000.

La réorganisation des activités du site répond à un besoin des producteurs de déchets professionnels de disposer d'une installation dimensionnée pour la réception des déchets dangereux et non dangereux sur le territoire lorientais ainsi que par le développement des filières REP (responsabilité élargie du producteur). Ainsi une déchetterie à destination des usagers professionnels permet l'amélioration du tri en amont des déchets du secteur du BTP.

Le site doit également permettre d'améliorer le recyclage des matériaux issus de la déconstruction des bateaux de plaisance hors d'usage (BPHU) afin d'en extraire la part valorisable. Les BPHU sont réceptionnés dépollués sur le site (vidange des fluides dangereux et dégazage des réservoirs), sont entreposés sur une aire dédiée puis sont démantelés sur cette même aire. Le démantèlement permet le tri des déchets par catégorie afin de les orienter vers la bonne filière de valorisation.

Afin de faire face aux catastrophes naturelles et aux pollutions accidentelles qui sont sources de déchets spécifiques, une aire d'entreposage est dédiée temporairement le temps de définir la meilleure filière de traitement pour ces déchets.

Le site accueille également une cuve pour le regroupement des déchets de nettoyage et curage des séparateurs et cuves d'hydrocarbures.

Enfin des zones dédiées permettront l'entreposage des déchets triés avant expédition vers une installation de traitement adéquate. A noter que les déchets de bois seront broyés avant expédition, ceci par campagnes ponctuelles.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Une partie des installations existantes a été conservée (bâtiment d'entreposage et locaux sociaux). Le bâtiment principal situé sur la parcelle 279 AEa été démolit. Cette même parcelle a fait l'objet d'une réfection complète de son revêtement (une partie en dalle béton, l'autre en enrobé bitumeux) ainsi que des réseaux divers (collecte des eaux pluviales, admission d'eau potable, électricité et télécoms).

La parcelle 282 AEa également fait l'objet partiellement d'une réfection de son revêtement.

La partie Ouest de la parcelle 304 AEa fait l'objet d'une réfection du revêtement (dallage béton) et de la mise en place d'un séparateur d'hydrocarbures, de deux tubosider de 240 m<sup>3</sup> chacun permettant pour le premier le confinement des eaux d'extinction incendie et la régularisation du débit des eaux pluviales rejetées et pour le second, une réserve d'eau utilisable en cas d'incendie via l'utilisation de deux cannes d'aspiration alimentées par des pompes de relevage. Sur cette partie Ouest, une aire de lavage a également été aménagée permettant la collecte des eaux de lavage des véhicules vers le réseau d'évacuation des eaux usées. La partie Est de cette même parcelle n'a fait et ne fera l'objet d'aucune modification mis à part l'aménagement d'un chemin empierré permettant l'accès au séparateur d'hydrocarbure situé en amont de l'exutoire des eaux pluviales.

Il sera procédé à l'aménagement de structures nécessaires à l'activité de transit/regroupement des déchets (des alvéoles de stockage pour la partie déchetterie, l'aire de démantèlement des BPHU et la partie transit du site, un second bâtiment de stockage, une cuve de stockage des effluents d'hydrocarbures) et aux activités connexes (station de distribution de carburant). Enfin il sera procédé à l'aménagement du second accès du site (partie transit) par la pose d'un enrobé bitumeux, la pose d'un portail d'accès, d'un second pont bascule et d'un second portique de détection des radioéléments.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le site est aménagé en deux parties distinctes, une partie déchetterie professionnelle au Nord qui accueille les producteurs de déchets professionnels uniquement, et une partie transit et regroupement de déchets au Sud. Ces deux parties du site possèdent chacune un accès dédié.

Les accès disposent chacun d'un portail, d'un pont bascule pour la pesée des déchets entrants et d'un portique de détection de la radioactivité afin de s'assurer de l'absence de radioéléments dans les déchets apportés.

Les locaux sociaux sont implantés à proximité de l'entrée Nord du site.

Les BPHU sont entreposés et démantelés sur une aire dédiée et étanche au Nord du site d'une surface d'environ 300 m<sup>2</sup>.

La déchetterie professionnelle est constituée de plusieurs alvéoles d'entreposage par nature de déchets et d'un bâtiment pour l'entreposage des déchets en plus petits conditionnement (déchets dangereux en quantité dispersée, DEEE, batteries usagées) et devant être abrités (laine minérale, inertes et plâtre).

La partie Sud du site est occupée par des alvéoles d'entreposage de déchets de bois A, bois B, bois d'ameublement, déchets inertes et déchets métalliques. Un bâtiment permet l'entreposage des déchets non dangereux non inertes, des cartons/papiers et des déchets de plâtre. Également sur la partie Sud une aire de stationnement des poids-lourds ainsi que la cuve de regroupement des effluents hydrocarbonés issus du nettoyage/curage des réservoirs contenant des produits pétroliers et résidus des séparateurs d'hydrocarbure ; une aire de lavage des poids-lourds et une aire de distribution de carburant.

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis à autorisation environnementale au titre de plusieurs rubriques de la nomenclature des ICPE au vu de la réorganisation des activités du site par rapport à la situation présentée dans l'arrêté préfectoral du 28/08/2000.

Certains aménagements ont déjà été initiés sur le site, ainsi il s'agira de régulariser la situation administrative du site par rapport à ces aménagements et les nouvelles activités qui s'y exercent.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

| Grandeurs caractéristiques   | Valeur(s)             |
|--|-----------------------|
| Volume d'activité au titre des rubriques ICPE soumises au régime de l'autorisation :                                     |                       |
| -2710-1a Installation de collecte de déchets dangereux apportés par le producteur initial de ces déchets [...]           | 11 tonnes             |
| -2718-1 Installation de transit, regroupement ou tri de déchets dangereux [...]  | 39 tonnes             |
| -2791-1 Installation de traitement de déchets non dangereux [...]  | 75 tonnes par jour    |
| A noter que le site est actuellement classé sous le régime de l'autorisation pour les anciennes rubriques 167 et 98 bis. |                       |
| Superficie totale d'emprise du site  | 23 200 m <sup>2</sup> |

#### 4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)  
d'implantation

780, rue de Manéguen  
Zone industrielle de Kerpont  
56850 Caudan

Parcelles cadastrales concernées par  
le projet :  
Section AE  
Parcelles : 279, 281, 282, 304, 325 et  
une partie des parcelles 297 et 298

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 03° 32' 18" W Lat. 47° 78' 13" N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b)  
et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b),  
22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de  
l'annexe à l'article R. 122-2 du  
code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation  
environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les  
différentes composantes de votre projet et  
indiquez à quelle date il a été autorisé ?

Le site exploité avant 2010 par la société DETRIVALOR, a fait l'objet d'une  
demande d'autorisation d'exploiter au titre des ICPE ayant conduit à la  
publication d'un arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter en date du  
28/08/2000.

La capacité de réception autorisée par cet arrêté est de 47 100 tonnes de  
déchets par an (30 000 tonnes de déchets inertes, 15 000 tonnes de DIB et  
2 100 tonnes de DIS).

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

| Le projet se situe-t-il :  | Oui                                 | Non                                 | Lequel/Laquelle ?   |
|--|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | La ZNIEFF la plus proche (Pade de Lorient, type II, code 530015154) se situe à 750 m au Sud du site. Elle présente deux intérêts majeurs : botanique (présence d'une espèce végétale à très haute valeur patrimoniale de Bretagne selon le conservatoire botanique de Brest) et ornithologique (présence de petits échassiers, zone refuge pour les canards). Il existe une connexion hydrographique entre la ZNIEFF et le site. Les autres ZNIEFF à proximité se situent à plus de 2 km du site.   |
| En zone de montagne ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
| Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Les zones couvertes par un APB les plus proches du site se situent à 4,5 km au Nord (Bois et Galerie souterraine de Kerio, FR3800760) et 6,1 km au Nord-Est (Anciennes Forges d'Inzinzac-Lochrist, FR3800902).  |
| Sur le territoire d'une commune littorale ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Caudan n'est pas considéré comme une commune littorale selon l'article L.321-2 du Code de l'Environnement.  |
| Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ? | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Le parc national de plus proche est celui des Pyrénées à environ 600 km au Sud. Le parc naturel marin le plus proche est le PNM d'Iroise à 80 km au Nord-Ouest. Le parc naturel régional le plus proche est le PNR du Golfe du Morbihan situé à 25 km à l'Est du site. Aucune zone de conservation halieutique n'est définie sur la commune de Caudan. La réserve naturelle nationale la plus proche est située à 19 km au Sud du site (Ile de Groix, FNN63). La réserve naturelle régionale la plus proche est située à 12,5 km à l'Ouest du site (Etangs du petit et du grand Loc'h, FNR197). |
| Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?   | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Le département du Morbihan est couvert par un Plan de Prévention du Bruit, dans sa troisième échéance (période 2018-2023) selon l'arrêté préfectoral du 10 décembre 2019.   |
| Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?                          | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Le bien inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO le plus proche est le Mont Saint-Michel à 139 km au Nord du site. Aucun monument historique ne se situe dans le site. Le plus proche étant situé à plus de 2 km. Le site patrimonial le plus proche est celui de Pont-Scorff situé à 6,8 km au Nord-Ouest.  |

|   |                                     |                                     |   |
|---|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?  | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Le PLU de l'Agglomération de Lorient et le SAGE Blavet n'identifient pas de zone humide sur le site.<br>En revanche le réseau partenarial des données sur les zones humides (FPDZH) identifie la présence d'une zone humide sur le tiers Sud du site. L'INRA/Agrocampus identifie également plusieurs zones du site comme potentiellement humides (probabilité assez forte à très forte selon les zones). A noter que la parcelle au Sud du site n'est que partiellement exploitée pour sa partie hors zone humide.                                 |
| Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?<br>si oui, est-il prescrit ou approuvé ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | La commune de Caudan ne fait pas l'objet de PPRN.<br>La commune de Caudan est concerné par le PPRT de l'entreprise GUEPBET. Celui-ci est approuvé par arrêté préfectoral du 21 décembre 2012. Le site ne se situe pas à l'intérieur du périmètre du PPRT.   |
| Dans un site ou sur des sols pollués ?  | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | 3 sites inventoriés dans la base de données BASOL sont présent à proximité du site (Fonderie de Bretagne à l'Ouest en face de la rue du Manéguen, Ancien laboratoire Kodak à 600 m au Nord-Ouest et ancien site SA Freuelin électrolyse à 1,6 km au Nord-Ouest). Un impact de ces sites BASOL sur les eaux souterraines du secteur d'étude ne peut être complètement exclu.<br>La consultation de la base de données BASIAS dénombre 28 sites dans un rayon de 2 km autour du secteur d'études sans qu'ils ne soient présent à l'intérieur du site. |
| Dans une zone de répartition des eaux ?   | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Selon le SIGES (Système d'Information pour la Gestion des Eaux Souterraines) Bretagne, le site d'étude ne se situe pas en zone de répartition des eaux.   |
| Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?   | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Le site ne se situe pas dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'EDCH. Le périmètre de protection d'un captage le plus proche étant situé à 7,5 km du site.  |
| Dans un site inscrit ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Le site inscrit le plus proche est situé à 1,7 km au Sud-Est du site (Abords du Pont du Bonhomme, code 1340323SIA01).   |
| <b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>   | <b>Oui</b>                          | <b>Non</b>                          | <b>Lequel et à quelle distance ?</b>  |
| D'un site Natura 2000 ?   | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Le site NATURA 2000 le plus proche (Fivière Scorff, forêt de Pont Calleck, rivière Sarre, FF5300026) est situé à 3,8 km à l'Ouest sans lien hydrographique. D'autres sites NATURA 2000 sont situés à plus de 5 km dont deux ont un lien. L'exploitation du site n'est pas à l'origine de rejets aqueux dans le réseau hydrographique local (en dehors des eaux pluviales et des eaux de lavage des véhicules traitées avant rejet).   |
| D'un site classé ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Le site classé le plus proche est situé à 2,1 km au Sud-Est du site (Pont du Bonhomme, 1340317SCA01) sans que celui-ci ne soit visible depuis le site classé le plus proche. La Chapelle Saint-Christophe est située à 3,9 km au Sud-Ouest (site classé 1311021SCA05), sans que le site d'étude ne soit visible depuis le site classé.  |

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

| Incidences potentielles |   | Oui                                 | Non                                 | De quelle nature ? De quelle importance ?<br><i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>  |
|-------------------------|---|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| <b>Ressources</b>       | Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?<br>Si oui, dans quel milieu ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Mise à part la consommation d'eau potable (réseau public) pour les employés (sanitaires, entretien des locaux), pour la brumisation en période sèche lors des opérations de broyage des déchets de bois et pour l'aire de lavage des véhicules ; le fonctionnement du site n'implique pas de prélèvements d'eau particuliers, ni en phase travaux, ni en phase d'exploitation.   |
|                         | Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Les modifications réalisées sur l'installation ne sont aucunement à l'origine d'un drainage ou d'une modification prévisible des masses d'eau souterraine. Notamment les équipements composant le site sont aménagés en aérien (excepté les ouvrages enterrés pour la gestion des eaux pluviales et d'incendie jusqu'à 3 m de profondeur) et ne nécessitent pas de fondation d'importance, et aucun prélèvement d'eau souterrain ne sera mis en service.   |
|                         | Est-il excédentaire en matériaux ?  | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Les travaux de réfection des réseaux et voiries ont nécessité le déblaiement de matériaux mais dans des proportions limitées. En effet la profondeur de fouille pour les réseaux enterrés ne dépasse pas 80 cm.  |
|                         | Est-il déficitaire en matériaux ?<br>Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?   | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Les travaux de réfection des réseaux et voiries ont nécessité le remblaiement à l'aide de matériaux extérieurs mais dans des proportions limitées. Notamment la pose d'un enrobé sur la majeure partie de la déchetterie professionnelle, l'empierrement pour accès au séparateur d'hydrocarbure et la création de plusieurs dalles béton (zone BPHU, et partiellement en zone Sud).   |
| <b>Milieu naturel</b>   | Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?                     | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Le site d'étude étant existant, il est d'ores et déjà anthropisé et imperméabilisé sur les zones exploitées. La partie Sud-Est du site, comprenant un plan d'eau, est restée à l'état naturel et aucun aménagement ni exploitation de cette zone n'est prévu.<br>Les zones d'exploitation ne présentent en l'état actuel aucun intérêt ni aucune potentialité pour la Faune, la Flore, les Habitats Naturels et les continuités écologiques, ainsi le projet ne sera pas susceptible de perturber / dégrader / détruire des éléments de biodiversité bénéficiant d'une protection. |
|                         | Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ? | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Au regard de l'absence de potentialités naturelles des zones d'exploitation du site d'étude et de l'absence de rejets aqueux au réseau hydrographique (en dehors des eaux pluviales et des eaux de lavage des véhicules traitées avant rejet), aucun impact notable de l'exploitation du site sur un habitat d'intérêt ou une espèce inscrite au Formulaire Standard de Données n'est à envisager.   |

|                  |  |  |   |  |
|------------------|--|--|---|--|
|                  | Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ? | <input checked="" type="checkbox"/>  | <input type="checkbox"/>  | L'aménagement et l'exploitation du site est susceptible d'impacter la zone Sud-Est du site conservée à l'état naturel bien qu'aucun aménagement ni aucune activité ne soit prévu sur cet espace.<br>Une attention particulière devra être portée à l'envol de déchets vers cette zone, la production de poussières par les opérations de broyage de bois et la contamination de ce milieu proche de l'exutoire des eaux pluviales (bien que celles-ci fassent l'objet d'un traitement par séparateur d'hydrocarbure).  |
|                  | Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?   | <input type="checkbox"/>   | <input checked="" type="checkbox"/>                             | Le site est autorisé par arrêté préfectoral pour le regroupement et le tri de déchets du BTP. Aucune extension physique du site n'est prévue et donc aucune consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers ou maritimes nouveaux n'est envisagée.  |
| <b>Risques</b>   | Est-il concerné par des risques technologiques ?   | <input checked="" type="checkbox"/>  | <input type="checkbox"/>  | La commune de Caudan est concernée par un PPRT mais dont le zonage ne concerne par le site d'étude.<br>A proximité du site sont implantées plusieurs installations industrielles dont un établissement de travail des métaux (Fonderie de Bretagne) classé à autorisation pour plusieurs rubriques ICPE<br>Une canalisation de gaz enterrée passe devant l'entrée du site.<br>Un poste de transformation d'électricité est implanté dans le voisinage immédiat du site également intégrant un groupe électrogène de secours.   |
|                  | Est-il concerné par des risques naturels ?   | <input checked="" type="checkbox"/>  | <input type="checkbox"/>  | Le site est concerné par un aléa moyen en ce qui concerne les phénomènes de retrait/gonflement des argiles dans sa partie Sud.<br>Aucune cavité souterraine n'est présente sur le site.<br>Le site n'est pas recensé en zone inondable et la commune de Caudan ne dispose pas d'un PPRI.<br>Le site est potentiellement sujet au risque d'inondation de caves, cependant aucun ouvrage souterrain n'est sensible à ce risque sur le site.  |
|                  | Engendre-t-il des risques sanitaires ?<br>Est-il concerné par des risques sanitaires ?   | <input type="checkbox"/><br><input checked="" type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/><br><input type="checkbox"/> | Les déchets dangereux réceptionnés sur le site seront conditionnés de sorte à éviter toute émission à l'atmosphère ou dans les eaux (cuve en rétention pour les effluents d'hydrocarbure et caisses étanches pour les autres déchets dangereux). Le broyage des déchets de bois sera occasionnel et des dispositions seront prises pour éviter l'émission de poussières lors de ces opérations (brumisation). L'exploitation du site d'étude n'est pas à l'origine de rejets ayant un effet notable en termes de risques sanitaires.<br>Le site peut éventuellement être concerné par des risques sanitaires générés par les installations industrielles voisines. |
| <b>Nuisances</b> | Engendre-t-il des déplacements/des trafics   | <input checked="" type="checkbox"/>  | <input type="checkbox"/>  | En phase d'exploitation, le site engendrera du trafic dû :<br>-au fonctionnement de la déchetterie professionnelle avec les apports des producteurs de déchets,<br>-à l'activité de transit/regroupement des déchets qui implique des rotations de poids-lourds vers les sites de traitement.  |
|                  | Est-il source de bruit ?<br>Est-il concerné par des nuisances sonores ?  | <input checked="" type="checkbox"/><br><input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/><br><input type="checkbox"/>            | Le site sera source de bruit lié à l'activité des engins sur site et aux opérations de chargement/déchargement des déchets ainsi, qu'occasionnellement, au fonctionnement du broyeur à bois. Rappelons que le site est localisé au sein d' une zone industrielle et éloigné des habitations.<br>Le site est également concerné par des nuisances sonores dues aux installations industrielles à proximité, à la voie ferroviaire en bordure de site et à la circulation routière dans la zone industrielle.  |

|           |   |   |   |   |
|-----------|---|---|---|---|
|           | <p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>               | <input type="checkbox"/><br><input checked="" type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/><br><input type="checkbox"/> | <p>Le site n'a pas vocation à accueillir des déchets fermentescibles (excepté une benne de déchets verts à la déchetterie), et donc n'est pas susceptible de générer des odeurs pouvant entraîner une gêne pour le voisinage.</p> <p>Le voisinage est susceptible de générer des nuisances olfactives, notamment les stations d'épuration utilisées par les sites industriels voisins (Guerbet et Fonderie de Bretagne).</p>  |
|           | <p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>                     | <input type="checkbox"/><br><input checked="" type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/><br><input type="checkbox"/> | <p>Le trafic des poids-lourd sur site et les opérations de chargement/déchargement et tri des engins de manutention, peuvent engendrer des vibrations mais de façon très localisée sans impacter l'extérieur du site.</p> <p>Les activités industrielles situées dans la zone peuvent générer des vibrations.</p>   |
|           | <p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p> | <input type="checkbox"/><br><input checked="" type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/><br><input type="checkbox"/> | <p>Le site ne sera pas aménagé avec des équipements sources de pollution lumineuse.</p> <p>Le site est localisé dans une zone à forte intensité lumineuse (agglomération orientale).</p>  |
| Emissions | <p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>  | <input checked="" type="checkbox"/>                             | <input type="checkbox"/>  | <p>L'exploitation du site n'est et ne sera pas à l'origine de rejets canalisés dans l'air. Les rejets diffus générés lors de l'exploitation sont liés au trafic des véhicules lourds essentiellement.</p> <p>De plus, occasionnellement, l'activité de broyage de déchets de bois peut générer des poussières dans l'air, tout comme les opérations de chargement/déchargement de certains déchets (plâtre, inertes). Les déchets de manière générale peuvent faire l'objet d'envols également.</p> |
|           | <p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>                          | <input checked="" type="checkbox"/>                             | <input type="checkbox"/>  | <p>L'exploitation du site engendrera des rejets d'eau pluviale qui transiteront par un séparateur d'hydrocarbure et un ouvrage de régulation. L'exutoire de ces eaux pluviales est le réseau de collecte communal qui rejette dans le ruisseau du Plessis.</p> <p>Les eaux de lavage des poids-lourds et les eaux des sanitaires sont récupérés par un réseau d'eaux usées et évacuées vers le système d'assainissement communal.</p>   |
|           | <p>Engendre-t-il des effluents ?</p>  | <input type="checkbox"/>  | <input checked="" type="checkbox"/>                             | <p>Mis à part les rejets liquides évoqués ci-dessus, aucun autre effluent n'est généré par l'exploitation du site.</p>  |
|           | <p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>                     | <input checked="" type="checkbox"/>                             | <input type="checkbox"/>  | <p>L'exploitation du site générera de manière marginale des déchets liés à la maintenance des engins sur site notamment (déchets non dangereux principalement et quelques déchets dangereux).</p>   |

|  |  |                          |                                     |  |
|--|--|--------------------------|-------------------------------------|--|
| Patrimoine /<br>Cadre de vie<br>/ Population | Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?                                   | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet de par son emplacement (en zone industrielle et à distance des sites patrimoniaux d'intérêt) et sa nature (absence d'ouvrage dimensionnant) n'est pas susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager. |
|  | Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet ne modifie pas l'usage des sols tel qu'il existe aujourd'hui ni les activités humaines qui s'y déroulent.  |

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

La seule demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une évaluation environnementale demandée dans la zone industrielle concerne la création d'un bâtiment à usage commercial situé de l'autre côté de la zone, à environ 1,3 km à l'Ouest. Les incidences du projet identifiées au 6.1 ne sont donc pas susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le détail des principaux effets attendus et les mesures en place ou prévues pour les prévenir est présenté dans une annexe spécifique à la présente demande.

### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard de la sensibilité relativement faible du milieu environnant dans lequel s'inscrit le projet, ainsi que de l'absence de consommation d'espaces naturels ou agricoles nouveaux et des incidences limitées par le projet aussi bien dans sa phase d'aménagements que dans sa phase d'exploitation ; le pétitionnaire estime qu'il n'est pas nécessaire que le projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale, la réalisation d'une étude d'incidences devant suffire le cas présent.

### 8. Annexes

#### 8.1 Annexes obligatoires

| Objet |   |                                     |
|-------|---|-------------------------------------|
| 1     | Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;   | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 2     | Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;  | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 3     | Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;   | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 4     | Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;  | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 5     | Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 6     | Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.   | <input checked="" type="checkbox"/> |

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

| Objet  |
|--|
| Annexe 7 : Principales mesures destinées à éviter, réduire ou compenser les effets négatifs générés par les aménagements et l'exploitation du site d'étude |

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Guipavas

le,

20/07/2021

Signature

  
Les RECYCLEURS BRETONS  
170 Rue Jacqueline Auriol  
29490 GUIPAVAS  
Tél. 02 98 03 29 98 - Fax 02 98 47 60 59  
Siret 448 94 737

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus



# ANNEXES A LA DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS



## Les Recycleurs Bretons

Agence de Lorient (Caudan)

Regroupement, transit et tri de  
déchets dangereux et non  
dangereux



Rapport n°R17072/0.a  
Version de juillet 2021

## Fiche signalétique

### Client

|                           |   |
|---------------------------|---|
| Raison sociale :          | Les Recycleurs Bretons  |
| Adresse du siège social : | ZA de Saint Thudon 170 rue Jacqueline Auriol - 29490 Guipavas |
| Représentant :            | M. Pierre ROLLAND   Président Directeur Général               |

### Site

|   |  |
|---|--|
| Adresse du site :                             | Zone industrielle de Kerpont 780, rue de Manéguen - 56850 Caudan     |
| Activité exercée :                            | Regroupement, transit et tri de déchets dangereux et non dangereux   |
| Interlocuteur en charge du suivi du dossier : | Mme Amandine COZIC   Directrice QHSE   a.cozic@recycleurs-bretons.fr |

### Document

|                  |  |
|------------------|--|
| Référence :      | R17072/0                                     |
| Titre du rapport | Annexes à la demande d'examen au cas par cas |

| Numéro de version | Date       | Nature des modifications |
|-------------------|------------|--------------------------|
| a                 | 20/07/2021 | Version initiale         |

|              |                     |                     |
|--------------|---------------------|---------------------|
| Rédacteur(s) | Yann DUREL          | Ingénieur d'études  |
| Approbateur  | Rachelle LE BOURHIS | Ingénieure d'études |

## Sommaire

---

- Annexe 1 - Document CERFA n°14734 « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire »
- Annexe 2 - Plan de situation au 1/25000<sup>è</sup>
- Annexe 3 - Prises de vue de la zone d'implantation du site d'étude avec localisation cartographique
- Annexe 4 - Plan de masse du site d'étude au 1/1000<sup>è</sup>
- Annexe 5 - Plan des abords du site d'étude au 1/2000<sup>è</sup>
- Annexe 6 - Localisation du site d'étude vis-à-vis des sites NATURA 2000 les plus proches
- Annexe 7 - Principales mesures destinées à éviter, réduire ou compenser les effets négatifs générés par les aménagements et l'exploitation du site d'étude

Annexe 1 - Document CERFA n°14734 « informations nominatives  
relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire »

---

2 pages



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé  
de  
l'environnement

## Annexe n°1 à la demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

### Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire À JOINDRE AU FORMULAIRE CERFA N° 14734

**NOTA : CETTE ANNEXE DOIT FAIRE L'OBJET D'UN DOCUMENT NUMÉRISÉ PARTICULIER  
LORSQUE LA DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS EST ADRESSÉE À L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE  
PAR VOIE ÉLECTRONIQUE**

#### Personne physique

Adresse

Numéro

Extension

Nom de la voie

Code Postal

Localité

Pays

Tél

Fax

Courriel

@

#### Personne morale

Adresse du siège social

Numéro

170

Extensio  
n

Nom de la voie

rue Jacqueline Auriol

ZA de Saint Thudon

Code postal

2 9 4 9 0

Localité

Guipavas

Pays

France

Tél

298032998

Fax

Courriel

@

#### Personne habilitée à fournir des renseignements sur la présente demande

Nom

Cozic

Prénom

Amandine

Qualité

Directrice QHSE

Tél

624265811

Fax

Courriel

a.cozic@recycleurs-bretons.fr

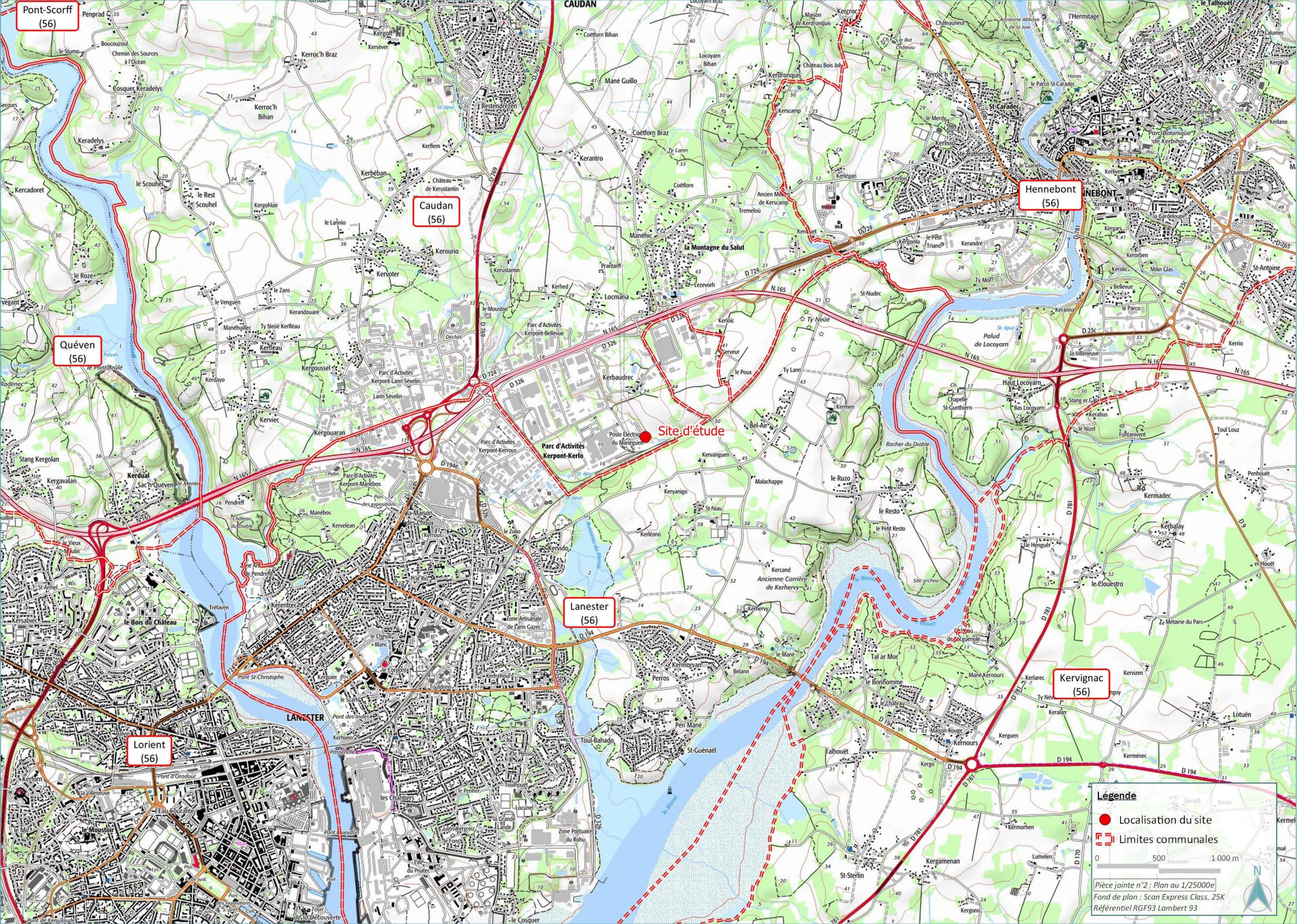
**En cas de co-maîtrise d'ouvrage, listez au verso l'ensemble des maîtres d'ouvrage.**

## Co-maîtrise d'ouvrage

## Annexe 2 - Plan de situation au 1/25000<sup>e</sup>

---

1 page



Pont-Scorff (56)

Caudan (56)

Hennebont (56)

Quéven (56)

Lanester (56)

Kervignac (56)

Lorient (56)

Site d'étude

**Legende**

- Localisation du site
- ▭ Limites communales

0 500 1.000 m

Pièce jointe n°2 : Plan au 1/25000e  
Fond de plan : Scan Express Class. 25K  
Référentiel RGF93 Lambert 93

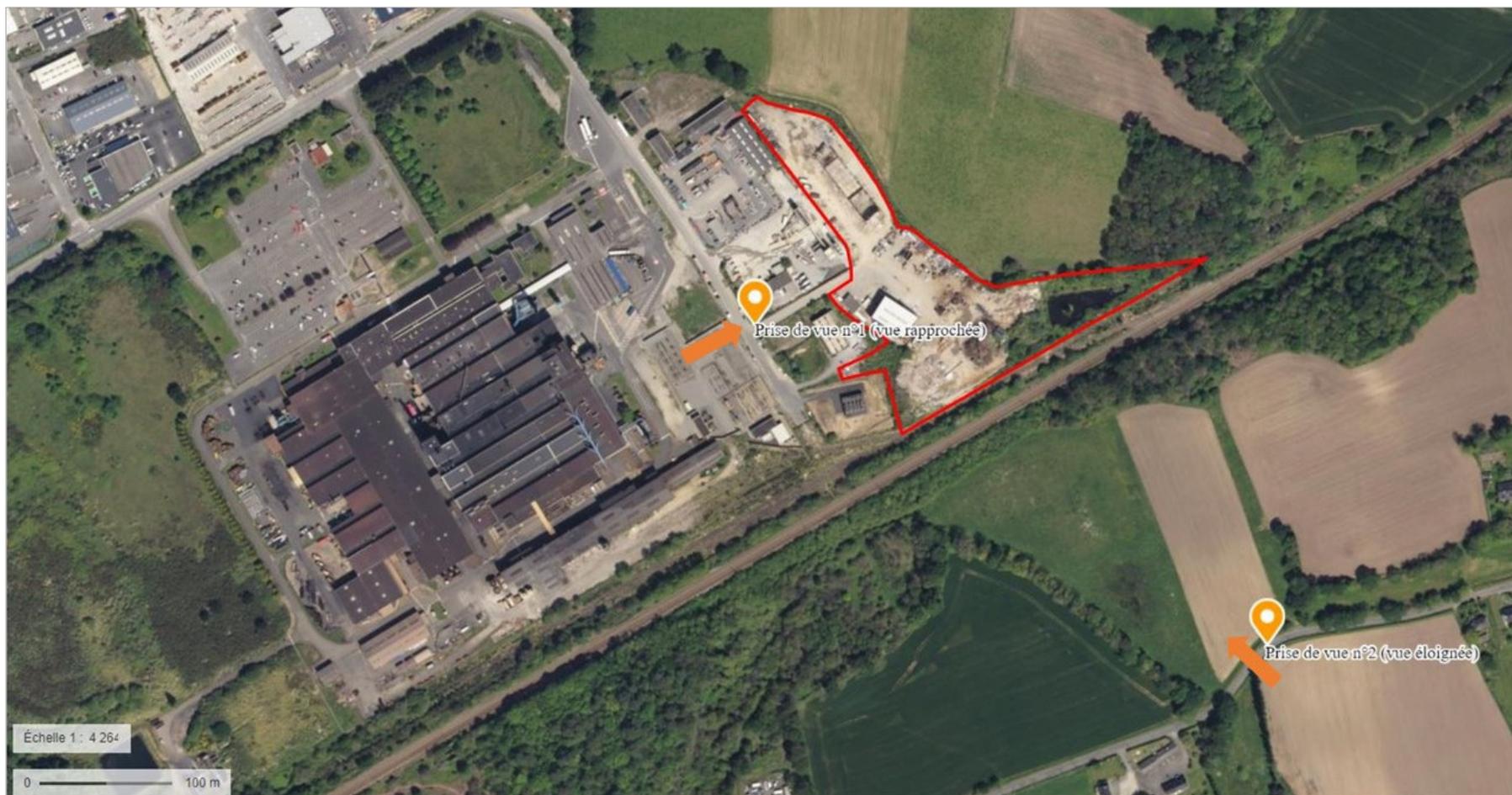


## Annexe 3 - Prises de vue de la zone d'implantation du site d'étude avec localisation cartographique

---

3 pages

Localisation des prises de vue dans l'environnement de la zone d'implantation :



Prise de vue n°1, datée d'avril 2019 :



Prise de vue n°2, datée de juillet 2016 :



## Annexe 4 - Plan de masse du site d'étude au 1/1000<sup>e</sup>

---

1 page

**Installation de transit et de regroupement de déchets dangereux et non dangereux**

**Les Recycleurs Bretons**  
**Site de Caudan**  
 780, rue du Meneguen  
 56850 Caudan

**Maître d'ouvrage**



**LES RECYCLEURS BRETONS**  
 ZA Saint Thudon  
 170 rue Jacqueline Auriol  
 29490 Guipavas

**PLAN DE MASSE DU SITE**

**Légende**

- Limites site
- Ligne haute tension
- Réseau collecte eau pluviale
- Réseau collecte eau usée
- Réseau admission eau potable
- Haut de talus
- Bas de talus
- + Voie ferrée
- Limite communale
- Bâtiment avec couverture
- Alvéole de stockage
- + Droit de passage
- Point d'eau naturel

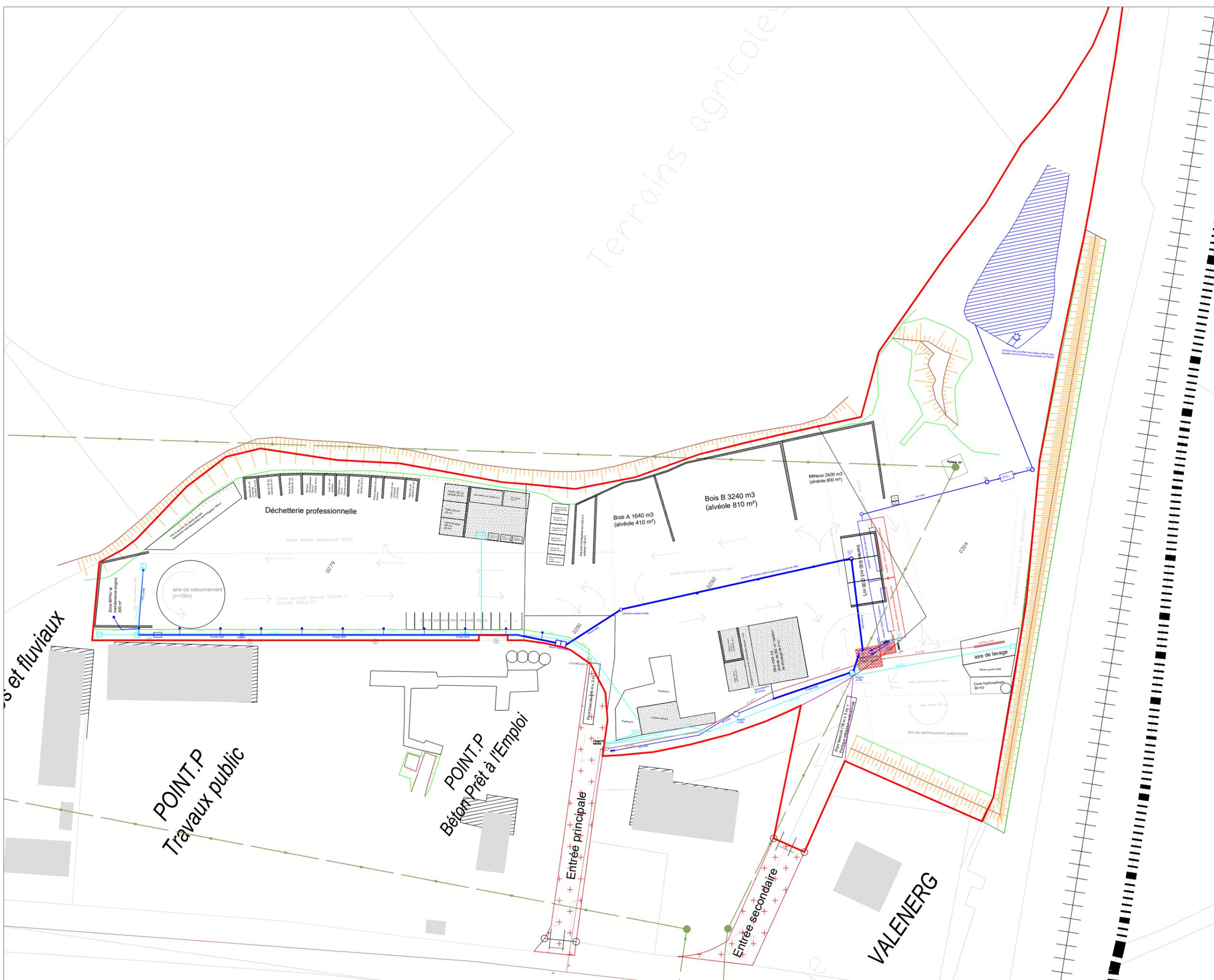
P17072-01  
 19/07/2021  
 1/1000

A

**A3**



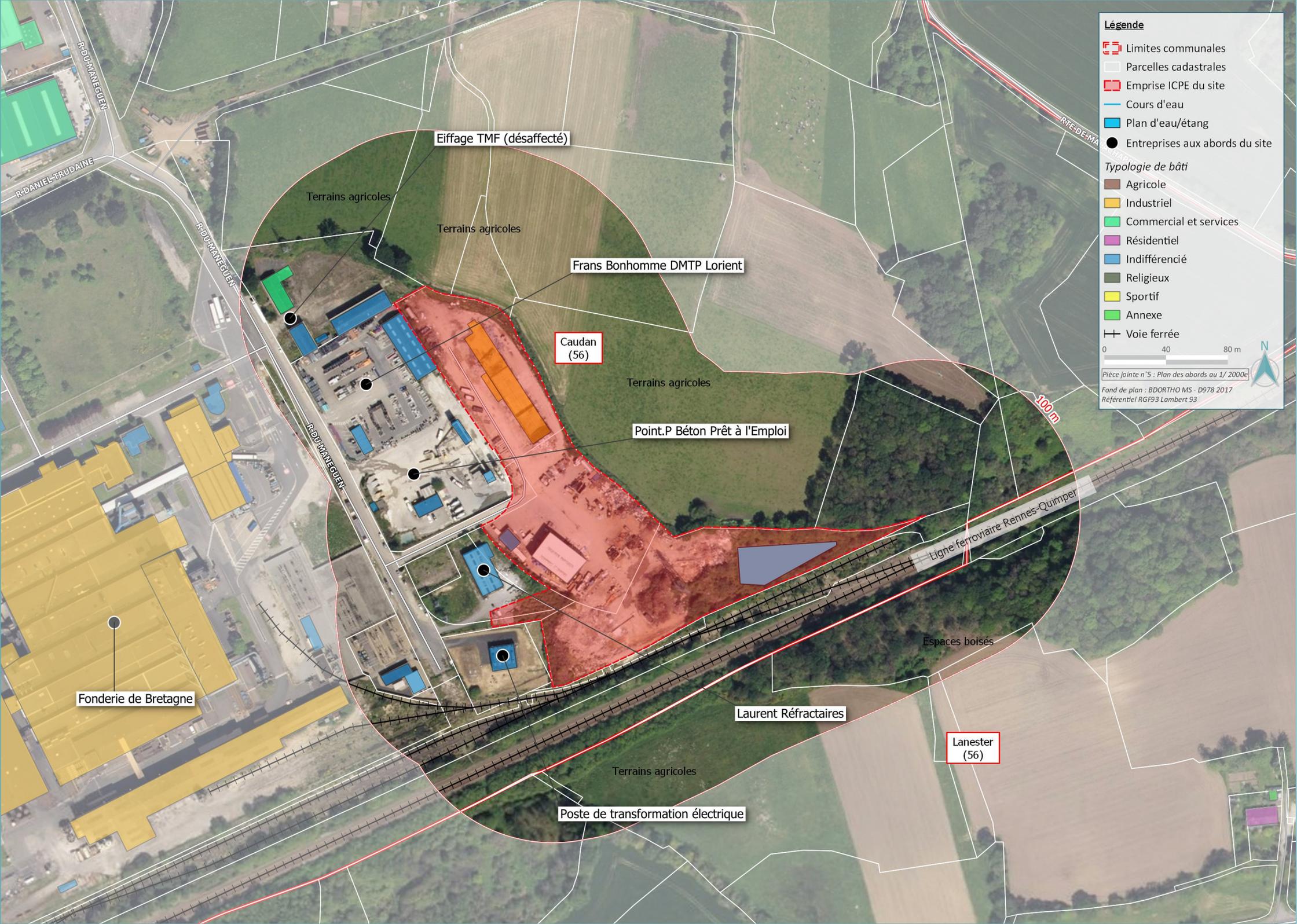
16 quai Armez | Carré Rosengart  
 22000 SAINT-BRIEUC  
 Tél. : 02 96 65 79 31  
 contact@neodyme.bzh  
 www.neodyme.bzh



## Annexe 5 - Plan des abords du site d'étude au 1/2000<sup>e</sup>

---

1 page



**Légende**

- Limites communales
- Parcelles cadastrales
- Emprise ICPE du site
- Cours d'eau
- Plan d'eau/étang
- Entreprises aux abords du site

**Typologie de bâti**

- Agricole
- Industriel
- Commercial et services
- Résidentiel
- Indifférencié
- Religieux
- Sportif
- Annexe

Voie ferrée

0 40 80 m

Pièce jointe n°5 : Plan des abords au 1/ 2000e

Fond de plan : BDORTHO MS - D9/8 2017  
Référentiel RGF93 Lambert 93

Eiffage TMF (désaffecté)

Terrains agricoles

Terrains agricoles

Frans Bonhomme DMTP Lorient

Caudan  
(56)

Terrains agricoles

Point.P Béton Prêt à l'Emploi

Fonderie de Bretagne

Laurent Réfractaires

Poste de transformation électrique

Lanester  
(56)

Ligne ferroviaire Rennes-Quimper

Espaces boisés

Terrains agricoles

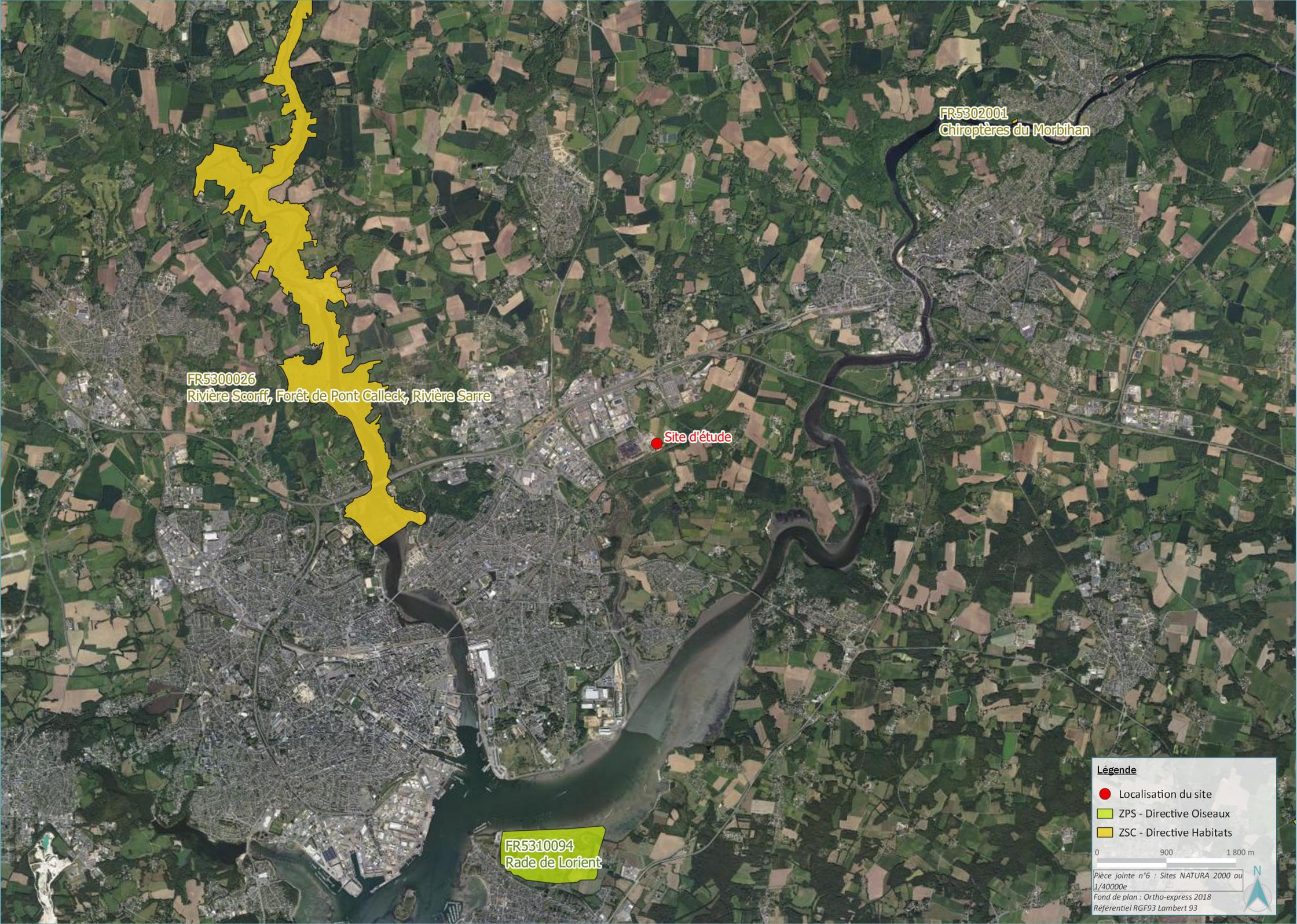
## Annexe 6 - Localisation du site d'étude vis-à-vis des sites NATURA 2000 les plus proches

---

2 pages

Le site ne se situe pas dans le périmètre d'un site Natura 2000. Le site Natura 2000 le plus proche se situe à 3,8 km du site d'étude.

La figure suivante permet de se rendre compte de la distance du site d'étude avec les sites Natura 2000 les plus proches.



FR5302001  
Chiroptères du Morbihan

FR5300026  
Rivière Scorff, Forêt de Pont Calleck, Rivière Sarre

Site d'étude

FR5310094  
Rade de Lorient

**Légende**

- Localisation du site
- ZPS - Directive Oiseaux
- ZSC - Directive Habitats

0 900 1 800 m

Pièce jointe n°6 : Sites NATURA 2000 au  
1/40000e  
Fond de plan : Ortho-express 2018  
Référentiel RGF93 Lambert 93



## Annexe 7 - Principales mesures destinées à éviter, réduire ou compenser les effets négatifs générés par les aménagements et l'exploitation du site d'étude

---

3 pages

Afin de compléter les éléments abordés au paragraphe 6.4, l'exploitant du site d'étude souhaite présenter une annexe compilant les principaux éléments mis en place afin d'éviter, réduire ou compenser les effets négatifs générés par l'exploitation du site. Ces éléments sont présentés ci-après.

## 1.1. Consommation des ressources naturelles

Le fonctionnement du site nécessite un apport en eau pour :

- l'aire de lavage des engins dont la consommation est estimée à 200 m<sup>3</sup>/an,
- les sanitaires pour une consommation estimée de 150 m<sup>3</sup>/an,
- la brumisation lors des opérations de broyage de bois en période sèche dont la consommation est estimée à 100 m<sup>3</sup>/an.

L'approvisionnement en eau potable sur le site se fait depuis le réseau collectif d'adduction en eau potable.

Les mesures de sensibilisation pour une utilisation rationnelle de cette ressource seront mises en œuvre.

L'exploitation du site nécessite également différentes sources d'énergie, notamment de l'électricité pour le fonctionnement des équipements électriques (postes informatiques, chauffe-eau, chauffage, éclairage, outils de maintenance) et des carburants (gazole non routier et gazole routier) pour l'utilisation des engins du site et des poids-lourds, volume de carburant distribué estimé à 1 000 m<sup>3</sup> par an.

## 1.2. Gestion des eaux pluviales

Les eaux pluviales transitant sur le site sont intégralement collectées et canalisées vers le plan d'eau situé au Sud-Est du site. Un tampon en béton en bordure du plan d'eau permet de récupérer ces eaux par surverse vers le réseau de collecte des eaux pluviales collectif. Ce réseau collectif rejoint ensuite le ruisseau du Plessis qui rejoint lui-même le Blavet avant de se jeter dans la rade de Lorient.

Avant rejet dans le plan d'eau, les eaux pluviales de voirie susceptibles d'être polluées par le lessivage des surfaces imperméabilisées transitent par un séparateur d'hydrocarbures.

Le site est également équipé d'un ouvrage de rétention des eaux pluviales, en amont du séparateur d'hydrocarbure, permettant ainsi la régulation du débit au niveau du point de rejet. Cet ouvrage enterré d'une capacité de 240 m<sup>3</sup> est de type Tuyaux Spirel® du fabricant Tubosider. L'ouvrage de rétention permet de réguler le débit de fuite vers le plan d'eau à 5 L/s.

Un obturateur est implanté sur le réseau en amont du séparateur d'hydrocarbure. L'obturateur est actionnable manuellement en cas de nécessité de confiner les eaux dans l'ouvrage de rétention.

A noter qu'une partie de la surface du site n'est pas imperméabilisée. Cette partie représente environ 5 800 m<sup>2</sup> et est située au Sud-Est du site, les eaux pluviales sur cette surface s'infiltrent dans le sol. Cette aire est partiellement occupée par le plan d'eau et par un espace boisé. Cette partie du site n'est et ne sera pas exploitée pour les activités du site d'étude.

### 1.3. Gestion des eaux usées

Les eaux usées générées sur le site sont constituées des eaux provenant de l'usage sanitaire pour les employés et des eaux issus du lavage des véhicules sur l'aire de lavage. Ces dernières transitent par un séparateur d'hydrocarbure avant de rejoindre le réseau de collecte des eaux usées du site.

Les eaux usées sanitaires sont traitées par un système d'assainissement non collectif sur le site. En revanche les eaux usées provenant des l'aire de lavage sont canalisées puis rejoignent le réseau de collecte des eaux usées collectif situé devant l'entrée principale du site.

### 1.4. Gestion des eaux d'extinction incendie

En cas de départ de feu sur le site, le réseau de collecte des eaux pluviales peut être condamné en amont du séparateur d'hydrocarbures afin de garantir le confinement des eaux d'extinction polluées sur le site. La capacité de rétention correspond au volume de l'ouvrage de rétention des eaux pluviales, soit 240 m<sup>3</sup>.

### 1.5. Dispositions en cas de déversement de produits susceptibles de créer une pollution

Certains déchets transitant par le site peuvent être à l'origine d'une pollution du milieu suite à une perte de confinement :

- Les effluents hydrocarburés provenant des opérations de curage/nettoyage des cuves d'hydrocarbures et séparateurs d'hydrocarbures sont entreposés dans une cuve horizontale possédant une double enveloppe et munie d'un détecteur de fuite entre ces deux enveloppes. En cas de fuite entre les deux enveloppes, il serait immédiatement procédé à la vidange de la cuve pour éviter toute perte d'étanchéité.
- Les déchets dangereux en quantité dispersée et les déchets de batteries usagées sont entreposés en caisse étanche permettant ainsi de se prémunir du risque de déversement du contenu au sol. Ces caisses étanches sont prévues pour le transport (couvercle avec joint d'étanchéité).

En cas de déversement sur la voirie, l'exploitant est équipé de kits anti-pollution permettant d'éviter les déversements vers le réseau de collecte des eaux pluviales ou des eaux usées (boudins de barrage, plaques obturantes pour les regards, absorbant). A noter que l'ouvrage de rétention des eaux d'extinction incendie est également en mesure de contenir les effluents suite à une perte de confinement.

### 1.6. Gestion des rejets atmosphériques

Le site ne dispose pas de point de rejet à l'atmosphère canalisé. Les rejets diffus à l'atmosphère concernent :

- les poussières émises lors des opérations de broyage de déchets de bois. Ces opérations sont ponctuelles étant donné que les équipements nécessaires sont partagés entre plusieurs sites de l'exploitant. L'activité de broyage pourra atteindre 75 t/j en pointe mais s'établira plus souvent

entre 30 et 40 t/j en moyenne. Afin d'éviter la dispersion trop importante de poussières de bois, le site est équipé d'une installation de brumisation permettant ainsi d'abattre les poussières au sol. Cet équipement n'est utilisé qu'en période sèche, en effet, en dehors de ces périodes, la matière est suffisamment humide pour ne pas générer de poussières en quantité importante.

- les gaz d'échappement générés par les engins de manutention et véhicules transitant par le site. Ces gaz de combustion dépendent de la nature du carburant alimentant les moteurs des véhicules et se composent notamment de particules fines de différentes tailles (PM 10, PM 2,5), d'oxydes d'azote (NOx), d'oxydes de carbone (CO, CO<sub>2</sub>) et d'autres composés minoritaires. Afin de réduire l'impact lié à ces rejets de gaz de combustion, les constructeurs automobiles innovent et produisent des systèmes de motorisation de plus en plus performants. Ainsi les véhicules achetés par l'exploitant respecteront les dernières normes européennes en vigueur.

Les déchets non dangereux en mélange sont entreposés sous un bâtiment ouvert sur une seule face, de même que les déchets de papiers/cartons limitant ainsi le risque d'envol des déchets.

## 1.7. Emissions sonores

Les émissions sonores générées sur le site sont dues :

- au trafic des véhicules des producteurs de déchets et des poids-lourd de l'exploitant pour leur enlèvement,
- au fonctionnement des engins de manutention du site (grues, chariots),
- aux opérations de chargement/déchargement de déchets,
- au broyeur de déchets de bois lors des opérations ponctuelles de broyage,
- aux opérations de maintenance.

Les premières habitations sont éloignées à plus de 200 m du site.

La dernière campagne de mesures de bruit réalisée en janvier 2021 a montré la conformité des niveaux sonores en zone réglementée et en limite de site par rapport à la réglementation applicable (arrêté préfectoral). Cependant la campagne de mesure s'est déroulée sans activité de broyage du bois.

A noter que le site fonctionne uniquement en période diurne, de 8h à 12h et de 13h à 18h du lundi au vendredi. En dehors de ces horaires, les équipements sont à l'arrêt et le site est fermé.